

DÉCHETTERIES DU SMICTOM SAONE DOMBES

DÉCHETTERIE DU PARDY (FRANS) DÉCHETTERIE DES BRUYÈRES (TOUSSIEUX)

NOUVEAU SYSTEME D'ACCÈS INFORMATISÉ PAR CARTE À PUCE

(obligatoire à partir du 1^{er} septembre 2012)

Mesdames, Messieurs

A partir du 2 mai 2012, la nouvelle déchetterie des Bruyères, située juste à coté de celle de TOUSSIEUX, devenue obsolète, va être opérationnelle.

A cette occasion, le système d'accès sera modifié pour faciliter la gestion des entrées. Il en est de même pour celle située dans la ZA du Pardy, à FRANS.

Une carte à puce, une gratuite par foyer, sera nécessaire afin de faire ouvrir la barrière et contrôler la validité de l'entrée.

Contenu de la carte : votre identité et votre domicile,
jusqu'à trois numéros d'immatriculation
de véhicules similaires (*).

Nous vous invitons à récupérer votre carte, à partir du 2 mai dans votre mairie. Vous devez présenter un justificatif de domicile de moins de 6 mois, et la (les) carte(s) grise(s). .../...

(*) catégories de véhicules :

Carte grise avec mention VP (type J1) : accès gratuit

Carte grise avec mention ctte ou fourgon (type J1 ou J2 ou J3) : accès gratuit si volume moins de 3 à 4 m³

Carte grise avec mention ctte ou fourgon (type J1 ou J2 ou J3) : accès payant si volume de 4 à 5 m³, et plus

Véhicule de plus de 3,5 tonnes : accès interdit

une liste type est consultable au SMICTOM Saône Dombes

Remorque (< 500 kg) même immatriculation que véhicule tractant : accès gratuit (intégré au badge du véhicule)

Remorque (> 500 kg) immatriculation spécifique : accès payant

Cadre réservé à l'administration :

Numéro de la carte :



**FORMULAIRE RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS,
PROPRIÉTAIRES D'UN VÉHICULE DE TYPE VP.**

(pour tout véhicule de type ctte ou fourgon, de prêt, ou de location, ou remorque > 500 kg,
prière de s'adresser directement au SMICTOM SAONE DOMBES)

UNE CARTE GRATUITE PAR FOYER

NOM :	Téléphone (facultatif) :
PRENOM :	Mail (facultatif) :
Adresse :	
Code Postal, Commune :	
Numéros (1 à 3) d'immatriculation (présenter carte grise) : 1/	
2/ 3/	

Justificatif de domicile (présenter justificatif **et** tampon de la mairie à cet endroit) :

COMMENT RÉCUPÉRER VOTRE CARTE À PUCE :

A la mairie de votre domicile : lors du dépôt du dossier,
(Contacter votre mairie pour les horaires) et après validation,
Date et signature :

Tout renouvellement de carte, suite perte ou dégradation sera facturé 30 euros.
Une 2^{ème} carte par foyer, délivrée au SMICTOM, est facturée 30 euros.

Les véhicules de plus de 3,5 tonnes, les tracteurs, les véhicules non immatriculés
sont interdits d'accès.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : 04 74 00 19 02

horaires du bureau : du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 14h à 17h
le vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h

adresse : 30 allée des artisans, 01600 TRÉVOUX



**TOUT FOYER NON ÉQUIPÉ DE CARTE À PUCE SE VERRA REFUSER L'ACCÈS EN DÉCHETTERIE,
À PARTIR du 1^{er} septembre 2012.**

Tout formulaire mal rédigé ou incomplet ne sera pas pris en compte